



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 JUIN 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-078 / 7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 14 juin 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, Al. MOTTE, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, J. FORTE, B. GRANDCAMP, B. PARIS, R. REVIL.

Absents : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Vie sportive - Equipements sportifs saison 2018/2019

Rapporteur : André Gal

EXPOSE : Il convient d'adopter de nouveaux tarifs s'agissant de la mise à disposition des équipements sportifs pour la saison 2018/2019.

Un taux directeur d'augmentation est fixé à 1,1 %.

De nouveaux tarifs sont créés pour les salles d'activités spécialisées (gymnastique-sports de combat).

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission vie culturelle, vie sportive, vie associative et animation du 28 mai 2018,

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale en date du 12 juin 2018

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les tarifs de mise à disposition des équipements sportifs pour la saison 2018-2019 présenté dans le document annexé,

- D'appliquer ces nouveaux tarifs à partir du 1^{er} septembre 2018.

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE par 28 voix POUR - 4 ABSTENTIONS (N. CHARLETY, R. REVIL, A. GERVASI, A. FAVIER)
AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT



Equipements sportifs et véhicule à usage sportif

TARIFS SAISON 2018-2019				
		Utilisateurs Voironnais		Utilisateurs non Voironnais
		Associations Sportives	Autres organismes	
GYMNASES CHAUTARD ET BARCELONE				
<i>Heure de location</i>	Gratuité	24,44 €	48,78 €	
<i>Forfait journée (8h-18h)</i>	Gratuité	202,20 €	404,30 €	
<i>Forfait demi-journée (8h-12h30) ou (13h30-18h)</i>	Gratuité	107,06 €	214,02 €	
<i>Forfait soirée (18h-24h)</i>	Gratuité	121,40 €	242,70 €	
<i>Forfait journée + soirée (8h-24h)</i>	Gratuité	303,30 €	606,61 €	
<i>Week end 2 jours (8h-18h)</i>	Gratuité	363,90 €	727,71 €	
<i>Week end + 1 soirée</i>	Gratuité	444,70 €	889,41 €	
PDV SALLE BASSOLI ET SALLE P. DE COUBERTIN				
<i>Heure de location</i>	Gratuité	30,00 €	59,87 €	
<i>Forfait journée (8h-18h)</i>	Gratuité	248,17 €	496,21 €	
<i>Forfait demi-journée (8h-12h30) ou (13h30-18h)</i>	Gratuité	131,40 €	262,67 €	
<i>Forfait soirée (18h-24h)</i>	Gratuité	149,00 €	297,88 €	
<i>Forfait journée + soirée (8h-24h)</i>	Gratuité	372,25 €	744,50 €	
<i>Week end 2 jours (8h-18h)</i>	Gratuité	446,63 €	893,13 €	
<i>Week end + 1 soirée</i>	Gratuité	545,80 €	1 091,59 €	
POLE DE VOUISE : SALLES DE BOXE, DE JUDO et DE KARATE				
<i>Heure de location</i>	Gratuité	20,00 €	40,00 €	
<i>Forfait journée (8h-18h)</i>	Gratuité	49,32 €	98,51 €	
<i>Forfait demi-journée (8h-12h30) ou (13h30-18h)</i>	Gratuité	29,44 €	58,76 €	
<i>Forfait soirée (18h-24h)</i>	Gratuité	30,06 €	60,00 €	
<i>Forfait journée + soirée (8h-24h)</i>	Gratuité	74,78 €	149,56 €	
<i>Week end 2 jours (8h-18h)</i>	Gratuité	89,56 €	179,13 €	
<i>Week end + 1 soirée</i>	Gratuité	109,19 €	218,25 €	

TARIFS SAISON 2018-2019			
		Utilisateurs Voironnais	
		Associations Sportives	Autres organismes
		Utilisateurs non Voironnais	
SALLE DES PRAIRIES			
<i>Heure de location</i>	Gratuité	16,26 €	32,52 €
<i>Forfait journée (8h-18h)</i>	Gratuité	40,10 €	80,09 €
<i>Forfait demi-journée (8h-12h30) ou (13h30-18h)</i>	Gratuité	23,94 €	47,77 €
<i>Forfait soirée (18h-24h)</i>	Gratuité	24,44 €	48,78 €
<i>Forfait journée + soirée (8h-24h)</i>	Gratuité	60,80 €	121,60 €
<i>Week end 2 jours (8h-18h)</i>	Gratuité	72,82 €	145,64 €
<i>Week end + 1 soirée</i>	Gratuité	88,78 €	177,46 €
Terrains de grands jeux			
<i>Heure de location</i>	Gratuité	27,47 €	54,94 €
<i>Demi-journée</i>	Gratuité	82,62 €	165,14 €
<i>Journée</i>	Gratuité	165,14 €	330,27 €
Plateaux sportifs			
<i>Heure de location</i>	Gratuité	13,84 €	27,47 €
<i>Demi-journée</i>	Gratuité	41,41 €	82,62 €
<i>Journée</i>	Gratuité	82,62 €	165,14 €
Ménage supplémentaire après manifestation			
<i>L'heure de ménage</i>	31,61 €		
Véhicule mis à disposition pour transport de matériel			
<i>Tarif au km</i>	0,71 €		

Pour les assemblées générales annuelles des associations voironnaises, la mise à disposition est consentie à titre gracieux.